



Assurance auto pour une association

Par **BaifSigurdson**, le 17/03/2016 à 14:37

Bonjour,

J'ai une petite question concernant l'établissement d'une assurance auto pour une association.

Voici la situation : nous sommes une association de six personnes, et des connaissances s'apprêtent à nous céder un véhicule qu'il nous faut assurer. Nous serons deux conducteurs et allons utiliser ce véhicule pour transporter divers matériels pour l'association, mais peut-être occasionnellement pour des trajets privés pour l'un des conducteurs.

Nous avons deux solutions :

- assurer le véhicule au nom de l'association, avec les deux conducteurs déclarés,
- assurer le véhicule au nom de l'un des conducteurs, avec option de prêt du volant.

J'aimerais avoir vos avis de personnes connaissant bien le sujet pour m'expliquer les différences – réglementaires, tarifaires, etc. - entre les deux, laquelle est préférable, et pourquoi.

En sachant que nous avons réalisé un devis pour chacune des options, la première semblait significativement plus onéreuse.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Cordialement,
Benjamin